

Procédure d'entretien de cours d'eau en milieu agricole : périodes de réalisation des travaux pour protéger le poisson et son habitat

Colloque AGRCQ

1^{er} avril 2011

présenté par Jolyane Roberge, Faune Québec





Plan de la présentation

- Description de l'habitat du poisson
- Cadre légal en lien avec la procédure
- Périodes de réalisation :
 - À qui, pour quoi et pourquoi varient-elles?
 - L'exemple de la Montérégie

Les composantes de l'habitat du poisson



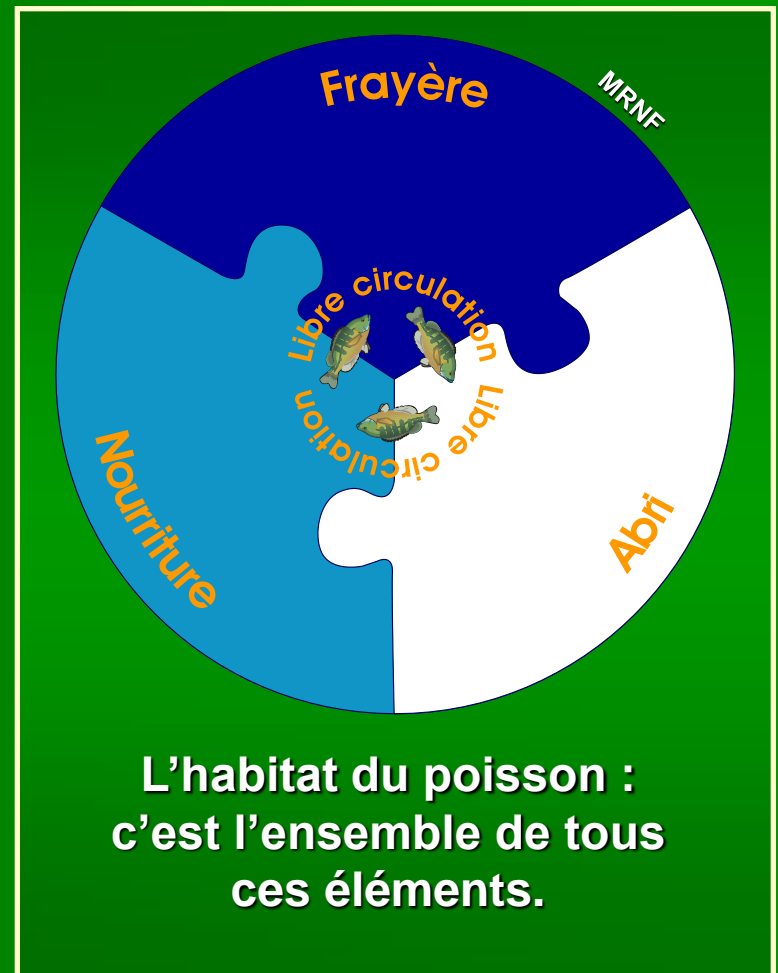


Les éléments essentiels de l'habitat du poisson

■ Qualité et quantité :

- Eau
- Nourriture
- Sites de reproduction: frayère, alevinage
- Abris

■ Libre circulation



Tous sont importants

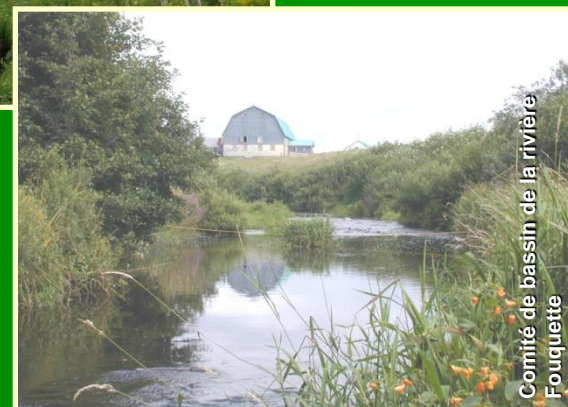
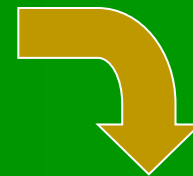
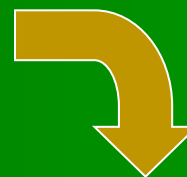
Fossés



Petits cours d'eau



Grands cours d'eau



La protection de l'habitat du poisson



24 9'02



La législation relative aux habitats fauniques

Provincial

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF)

Règlement sur les habitats fauniques

Autorisations

Application : Publique

Fédéral

Loi sur les pêches

Application : Publique et privée

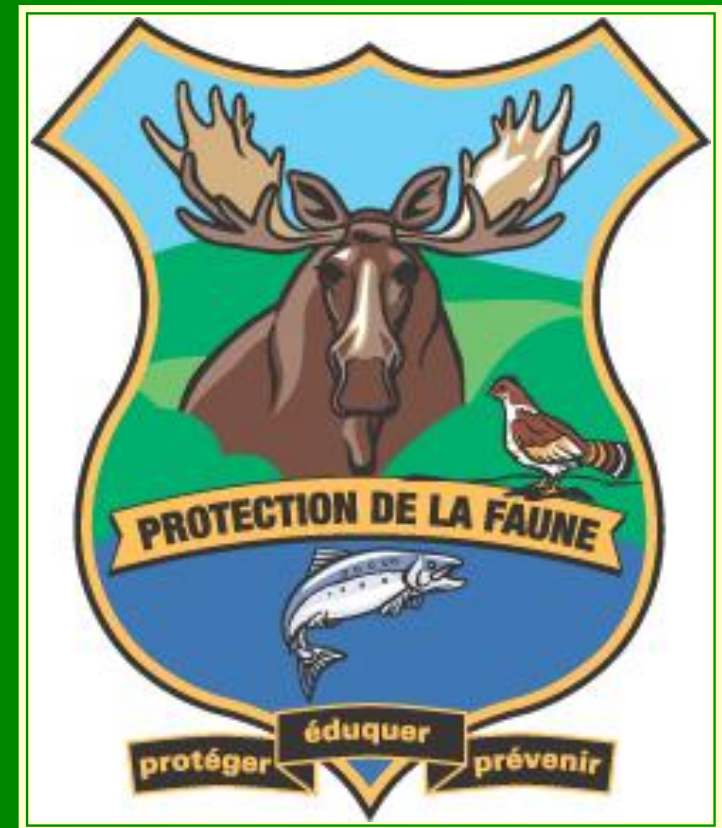


Procédure d'entretien de cours d'eau en milieu agricole

- Les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole peuvent requérir une autorisation en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF lorsqu'ils sont réalisés dans un habitat faunique dont la tenure est publique
- Après réception de l'avis préalable, le MRNF peut fournir un avis faunique selon les répercussions possibles du projet.

Le contrôle

- Les agents de protection de la faune ont l'autorité pour intervenir en cas de perturbation de l'habitat du poisson par l'entremise :
 - Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
 - Loi sur les pêches.



Les périodes de réalisation des travaux



24 9'02



Les périodes de réalisation

■ Pourquoi ?

- Condition de réalisation visant la protection des composantes biologiques de l'habitat du poisson : assurer la protection de la ponte et de l'incubation des œufs ainsi que de la mobilité des larves de poisson.

■ Condition de réalisation demandée pour tous les types de projets, notamment :

- MTQ : Construction, reconstruction, démolition, réfection, réparation, entretien des infrastructures routières.
- Industrie forestière : Ponts et ponceaux multiplaques (RADF)
- MRC : Entretien de cours d'eau en milieu agricole
- Citoyens : Stabilisation des berges - clé d'enrochement



Les périodes de réalisation

■ Variabilité d'une région à l'autre

- Composition des populations de poissons
- Particularités biologiques des espèces
- Conditions géoclimatiques
- Rareté de certaines communautés de poissons
- Présence d'espèces menacées et vulnérables



Les périodes de réalisation en fonction des espèces présentes

Espèce de poisson	Période pour l'ensemble des régions du Québec
Saumon atlantique	À déterminer
Ouananiche	1 ^{er} juin au 20 septembre
Ombre de fontaine	15 juin au 15 septembre
Truite brune	15 mai au 1 ^{er} octobre
Grand corégone	1 ^{er} juin au 1 ^{er} octobre
Truite arc-en-ciel	1 ^{er} juillet au 1 ^{er} avril
Doré jaune	15 juin au 1 ^{er} avril
Doré noir	15 juin au 1 ^{er} avril
Achigan à petite bouche	25 juillet au 1 ^{er} mai
Éperlan arc-en-ciel	1 ^{er} juin au 15 avril
Esturgeon jaune	15 juillet au 1 ^{er} avril
Maskinongé	15 juin au 1 ^{er} avril
Grand brochet	15 juin au 1 ^{er} avril
Perchaude	15 juin au 1 ^{er} avril
Autres espèces et espèces menacées ou vulnérables	Contactez le Secteur faune de la région concernée



Procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole

- À l'intérieur de la période permise par le MDDEP, les dates de réalisation pour la protection du poisson doivent être respectées.
- Cette exigence était demandée également dans la fiche 19.
- Ce sont des dates préférentielles.
- Nouveauté : Les dates régionales seront incluses en annexe de la procédure à des fins de planification.



La région de la Montérégie

■ En Montérégie :

– Cours d'eau à espèces d'eau chaude :

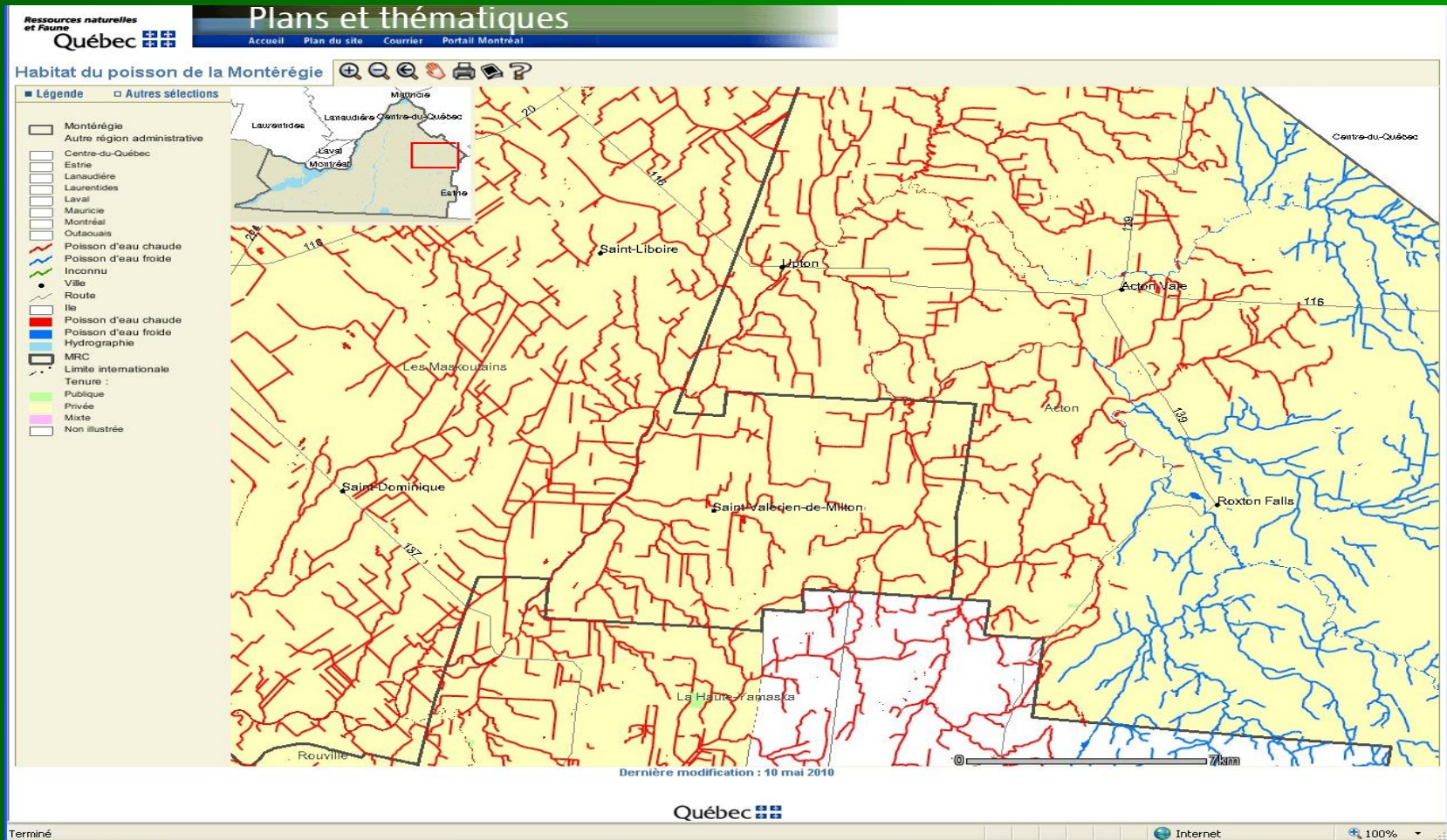
■ 1^{er} août au 20 décembre

– Cours d'eau à espèces d'eau froide :

■ 15 mai au 15 septembre

- Certaines régions adjacentes à la Montérégie analysent la possibilité d'utiliser cette méthode de communication des dates de réalisation.
- Particularité : Information sur le type d'espèces de poisson disponible sur le portail du MRNF, région de la Montérégie, afin de faciliter la planification par les promoteurs, dont les MRC.

Portail de la Montérégie





Cadre d'analyse flexible - Exemple de la Montérégie

■ Ouverture de la Montérégie

- Travaux potentiellement éligibles:
 - Potentiel faunique du milieu
 - Caractéristiques du projet
- Travaux non éligibles :
 - Présence EMV à proximité des travaux
 - Présence de frayères - sp. d'intérêt sportif
 - Présence d'un site d'intérêt faunique (aménagement).

■ Objectif visé :

- Réduire les impacts financiers, environnementaux et fauniques occasionnés par les travaux d'entretien
- La possibilité d'utiliser cette approche d'analyse dans les autres régions du MRNF sera évaluée.

Conclusion

- Les dates de réalisation permettent de protéger le poisson et l'utilisation de son habitat essentiel
- Elles peuvent avoir un impact sur les activités réalisées dans l'habitat du poisson
- La protection du poisson et de son habitat bénéficie à tous en :
 - Favorisant les retombées économiques liées à la faune.
 - Permettant le maintien d'un milieu de vie de qualité.

